

En ouverture de la séance du conseil municipal vendredi soir, le premier adjoint Jean-Pierre Réty est intervenu en tant que président du syndicat des eaux Saône-Veyle pour exposer les grandes lignes du rapport d'activités 2015 dont chaque conseiller a été destinataire. On retiendra que le nombre d'abonnés, 9 227 sur les 12 communes du périmètre du Syndicat, est en progression constante et que le volume d'eau consommé en 2015 a subi une forte augmentation du fait des fortes chaleurs. Concernant le coût, il s'établit à 1,97 €/m³. A ce sujet, le maire Bertrand Vernoux, a souligné que, « comparé aux autres syndicats adhérents du pôle technique de l'eau, ce coût est l'un des plus faibles, la plupart se situant à 2,20 € en moyenne ».

Le président a ensuite évoqué les projets 2016 et 2017. Le syndicat continue l'achat de terrains dans la zone de captage de Replonges et envisage des mesures pour protéger cette zone, mesures qui consistent essentiellement au dévoiement des eaux pluviales. La réfection du revêtement intérieur du réservoir du château d'eau de Crottet et les premières phases d'étude de la mise en place de la télé-relève sont également envisagées par le Syndicat.

En 2016, une somme de 1 300 000 € a été consacrée au renouvellement ou au renforcement des conduites d'eau potable sur tout le territoire. La même somme est prévue en 2017 sous réserve du vote du budget. Sur Replonges, les investissements du syndicat concerneraient les secteurs où des aménagements de voirie sont prévus par la commune : la Madone, la Madeleine (RD 1079) et la rue du Mottier.

Le conseil municipal a fait sa rentrée vendredi soir, l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et d'avancer les projets.

Concernant celui de l'aménagement de l'entrée sud de la Madeleine, il a validé la proposition de la commission de procédure adaptée d'attribuer le lot « voirie et réseaux divers » à l'entreprise De Gata, la mieux disante et celui « aménagements de surfaces et paysagers » au groupement d'entreprises Balland–De Gata–Sols Confluence pour une somme totale de 451 502 €. « Nous sommes en dessous de l'estimation a indiqué le maire Bertrand Vernoux. Autre bonne nouvelle, le Préfet nous a accordé une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), cela nous permettra de compléter le projet, notamment en continuant la liaison piétonne du stade à la RD1079».

Voirie :

Une réunion d'information des riverains du quartier de la Madeleine est prévue le mardi 4 octobre à 19 heures au pôle culturel au cours de laquelle leur seront présentés les projets d'aménagement. Les travaux du carrefour de la Madone interviendront durant les vacances de la Toussaint. Ils seront précédés, début octobre, du remplacement de la canalisation d'eau potable.

Scolaire :

Le rapport établi par l'adjoint scolaire fait ressortir qu'entre 2015 et 2016, les effectifs des rentrées scolaires demeurent stables avec 300 enfants.

75,5 % des enfants fréquentent les TAP. L'organisation et les animateurs sont les mêmes que l'année dernière.

Centre de loisirs :

Le maire a rappelé que, lors du vote du budget, le conseil avait décidé d'attribuer une subvention de 3 € par jour et par enfant de Replonges fréquentant le centre de loisirs Carel. Il a signalé que cette subvention s'élève à 2 100 € correspondant à 700 journées sur les mois de juillet et août. A ce propos, l'assemblée s'est réjouie des retours positifs des familles, tant en ce qui concerne l'organisation des activités que l'ouverture du centre au mois d'août. « Un bon début pour la nouvelle équipe qui est repartie du bon pied » a fait observer le maire.